



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 30 janvier 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^{ce} Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent monsieur le conseiller Alain Riel.

CE-2013-123

DÉSIGNATION DE NOM DE RUE - OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle phase dans le futur projet résidentiel Muscat III a été approuvée;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet implique l'ouverture future d'une nouvelle rue, par conséquent, la désignation de nom officiel pour cette rue;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Comité de toponymie ont analysé le nom suggéré dans le cadre de la nomination de rue sur le territoire de la ville et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation du nom de rue proposé pour le secteur d'Aylmer.

Nomination d'une nouvelle rue :

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
5 200 945	Québec	impasse John-Roney

Adoptée

CE-2013-124

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 192 052,17 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-370 en date du 14 avril 2009, a octroyé un contrat à la firme Ed Brunet et Associés Canada inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer pour un montant total de 22 322 477,18 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-688 en date du 12 mai 2010, entérinait un premier ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 157 549,23 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1099 en date du 7 juillet 2010, entérinait un deuxième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 115 979,77 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1571 en date du 20 octobre 2010, entérinait un troisième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 138 157,36 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1866 en date du 8 décembre 2010, entérinait un quatrième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 110 941,90 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-275 en date du 23 février 2011, entérinait un cinquième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 108 865,72 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-876 en date du 25 mai 2011, entérinait un sixième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 174 279,94 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-1750 en date du 23 novembre 2011, entérinait un septième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 99 574,79 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la résolution numéro CE-2011-1750 en date du 23 novembre 2011, des travaux supplémentaires recommandés par la firme Roche ltée, Groupe-conseil pour un montant de 88 937,34 \$, incluant les taxes, ont été approuvés par les délégations de pouvoir numéros 101130, 102185 et 109974;

CONSIDÉRANT QUE deux nouveaux ordres de changements pour un montant de 103 114,83 \$, incluant les taxes, ont également été recommandés par la firme Roche ltée, Groupe-Conseil :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les demandes de changement déjà autorisées par les délégations de pouvoir numéros 101130, 102185 et 109974 pour un montant de 88 937,34 \$, incluant les taxes, et approuve les ordres de changement numéros ODC 167 et 170, pour un montant supplémentaire de 103 114,83 \$, incluant les taxes, à la firme Ed Brunet et Associés Canada inc. dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer pour un montant total de 192 052,17 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90025-003-24829	55 445,73 \$	Usine d'eau potable Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction - Travaux civils
18-90025-005-24830	43 101,45 \$	Usine d'eau potable Aylmer - Règlement numéro 342 - Construction mécanique - Bâtiment
04-13493	4 567,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-125*

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau organise, opère et administre des ressources humaines, financières, physiques et matérielles nécessaires à l'offre de programmes et d'activités culturelles, sportives et de loisirs à sa population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désire que sa population puisse bénéficier et participer aux programmes et activités que la Ville de Gatineau offre;

CONSIDÉRANT QUE cette entente et ses périodes de renouvellement viennent à échéance le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties sont autorisées en vertu des lois qui les régissent de conclure des ententes intermunicipales en matière de culture et de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent reconduire le protocole d'entente signé le 1^{er} avril 2008 en vertu de la résolution numéro CM-2008-307 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la reconduction du protocole d'entente signé le 1^{er} avril 2008 en y apportant les modifications répertoriées à l'addenda du protocole ci-annexé, d'une durée de trois ans plus deux années d'option, en vertu duquel la Municipalité de L'Ange-Gardien verse, pour l'année 2013, une contribution financière à la Ville de Gatineau de 338 200 \$, plus les frais rattachés à l'impression et la livraison du programme d'activités, plus taxes applicables. La contribution financière sera imputée au poste de revenus 01-37110 – Entente loisirs – Municipalité de L'Ange-Gardien;
- d'autoriser le trésorier à hausser le budget des revenus et dépenses en fonction des frais générés par l'impression de copies supplémentaires et la livraison du programme à toutes les adresses de la Municipalité de L'Ange-Gardien, le cas échéant, pour la durée de la présente entente;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'addenda.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-126*

UTILISATION DU SURPLUS DE L'EX-VILLE DE MASSON-ANGERS - 200 000 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1054 en date du 3 juillet 2012, approuvait les projets identifiés au Fonds de développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution autorisait le Service des infrastructures à débiter la préparation des projets identifiés à la liste;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du chalet du parc Gilles-Maisonnette pour les activités de BMX figure dans cette liste au coût de 660 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les coûts ont été revus à la baisse, après analyse plus approfondie des besoins, pour se chiffrer à 390 294 \$;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 200 000 \$ pour le financement de ce projet provient du surplus de l'ex-Ville de Masson-Angers et qu'une somme de 190 294 \$ proviendra du Fonds de développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller de ce district, monsieur Luc Montreuil, est d'accord avec cette utilisation du surplus de l'ex-Ville de Masson-Angers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter qu'un montant de 200 000 \$, provenant du surplus de l'ex-Ville de Masson-Angers, soit affecté au projet d'agrandissement du chalet du parc Gilles-Maisonneuve pour les activités de BMX et de réserver la somme de 190 294 \$ à même le Fonds de développement des communautés pour couvrir le financement de ce projet estimé à 390 294 \$ au total.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-127

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA GATINEAU LOPPET - 15 AU 17 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT QUE la Gatineau Loppet a lieu sur le site du complexe Mont-Bleu du 15 au 17 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE le manque de stationnement potentiel sur le site du complexe Mont-Bleu peut engendrer un risque pour la sécurité du public présent lors de l'événement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le stationnement public sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes en direction ouest (côté du parc de la Gatineau), du 15 au 17 février 2013, entre le boulevard Riel et l'entrée nord du complexe Mont-Bleu, aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant le transport en commun et la protection incendie;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer la bonne circulation en tout temps sur le site du complexe Mont-Bleu durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2013-128

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 49 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 53 ET 2 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 50 ET 2 - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 2

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 49, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 53 et 2, les listes de réquisitions numéros 50 et 2 ainsi que la liste des embauches numéro 2 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 49	Pièces de comptes à payer	40 937,66 \$	14 au 18 janvier 2013
Liste PD numéro 53	Pièces de comptes à payer	547 584,24 \$	14 au 18 janvier 2013
Liste des réquisitions numéro 50	Pièces de comptes à payer	6 354,85 \$	14 au 18 janvier 2013
Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PD numéro 2	Pièces de comptes à payer	67 298,74 \$	14 au 18 janvier 2013
Liste des réquisitions numéro 2	Pièces de comptes à payer	5 990,29 \$	14 au 18 janvier 2013
Liste des embauches numéro 2	Embauche de personnel temporaire	1 845 329,11 \$	7 au 11 janvier 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-129

SUBVENTION DE 250 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE STE-MARIA GORETTI, CONSEIL 9988 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Sainte-Maria Goretti, Conseil 9988, à l'attention de monsieur Marcel Lortie, 664, rue Duberger, C. P. 84013, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour l'achat d'équipement de repos pour les classes de maternelle et adaptée de l'école de La Traversée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	250 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-130

SUBVENTION DE 450 \$ - CLUB DE BADMINTON DE HULL - TOURNOIS DE BADMINTON - SAISON 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Club de Badminton de Hull, à l'attention de monsieur Simon Desjardins, 246, rue du Châtelet, Gatineau, Québec, J8N 1Z3, à titre de subvention pour l'organisation de tournois de badminton pour la saison 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	450 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-131

SUBVENTION DE 720 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS ET RÉSIDANTES DU QUARTIER WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 720 \$ à l'ordre de l'Association des Résidants et Résidentes du Quartier Wright, à l'attention de monsieur Geoff Wright, 320, boulevard Saint-Joseph, Casier postal 79104, Gatineau, Québec J8Y 6V2, à titre de subvention pour le journal du quartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	720 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-132

SUBVENTION DE 1 200 \$ - INTERCLUBS AYLMEYER - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre de Interclubs Aylmer, à l'attention de monsieur Jean-Guy Caron, 804, rue Beaumont, Gatineau, Québec, J9J 3G7, à titre de subvention pour le coût des déjeuners lors des réunions de l'organisme pour 2012-2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	400 \$	Alain Riel - de Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	400 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	400 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-133

SUBVENTION DE 1 250 \$ - SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL, CONFÉRENCE ST-PAUL D'AYLMER - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE - 26 AU 30 JUIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 250 \$ à l'ordre de la Société de Saint-Vincent de Paul, Conférence St-Paul d'Aylmer, à l'attention de monsieur Michel Olivier, C. P. 110, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour les activités qui se dérouleront à Gatineau lors de l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu du 26 au 30 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	300 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79933-972	350 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	300 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	300 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-134

SUBVENTION DE 10 000 \$ - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS - VERDISSEMENT DE LA RUE EDDY, PHASE II - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre du CREDDO, à l'attention de monsieur Yvann Blayo, coordonnateur, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 204, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour la phase II du verdissement de la rue Eddy.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	10 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-135

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - APICA - GALA D'EXCELLENCE - 8 FÉVRIER 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau et messieurs les conseillers Alain Riel et Stefan Psenak à participer au gala d'excellence de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer qui aura lieu le 8 février 2013.

De plus, ce comité autorise messieurs les conseillers Stefan Psenak et André Laframboise à subventionner cette activité pour un montant de 1 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 300 \$ à l'ordre de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer, à l'attention de madame Jocelyne Lauzon, C. P. 24, Gatineau, Québec, J9H 5E4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	600 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-136 **SUBVENTION DE 800 \$ - ÉCOLE L'OISEAU BLEU POUR LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de l'école L'Oiseau Bleu, 184, rue Nelligan, Gatineau, Québec, J8T 6J9, à titre de subvention pour la fête de fin d'année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	800 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-137 **SOUSSION 2012 SP 303 - ARÉNA PAUL-ET-ISABELLE-DUCHESNAY - RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ET LE REMPLACEMENT DES SYSTÈMES MÉCANIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction GMR Associés inc., 1880, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N7, pour effectuer les travaux de réfection de l'enveloppe et le remplacement des systèmes mécaniques de l'aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay, pour un montant total approximatif de 1 044 900 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 décembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12062-001-24831	999 459,69 \$	Aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay - Travaux
04-13493	45 440,31 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-138

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - AVENUE DES JEUNES - ENCAN D'OEUVRES D'ART AU PROFIT DE L'AUBERGE DU COEUR HÉBERGE-ADOS - 7 FÉVRIER 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à participer à un encan d'œuvres d'art organisé par l'Avenue des jeunes au profit de l'Auberge du cœur Héberge-Ados le 7 février 2013.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 250 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre de l'Avenue des Jeunes, 10, rue Bériault, Gatineau, Québec, J8X 1A3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	75 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-139

DEMANDE D'EXEMPTION DE SOUSCRIPTION AU FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a engagé, le 10 décembre 2012, une notaire à son service exclusif, nommément M^e Geneviève Leduc;

CONSIDÉRANT QUE les notaires qui sont au service exclusif d'une corporation municipale peuvent être exemptés de souscrire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la notaire ci-dessous nommée demandera d'être exemptée de souscrire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec :

Leduc, Geneviève (membre numéro L2190)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité déclare, aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, que la Ville de Gatineau se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission du notaire M^e Geneviève Leduc (L2190) dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Ville et à indemniser le Fonds d'assurance de tout déboursé ou toute indemnité qu'elle aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de M^e Geneviève Leduc (L2190) dans l'exercice de ses fonctions, même au-delà de la fin du lien d'emploi.

De plus, la Ville renonce à tout recours récursoire contre la notaire et la Chambre des notaires à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, ceci entre autres, en faveur de la Chambre des notaires et du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents pertinents pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2013-140 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - MAISON ALONZO-WRIGHT DANS LE CADRE D'UN DÉJEUNER-BÉNÉFICE - 10 FÉVRIER 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de la Maison Alonzo-Wright, 2425A, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, à titre de subvention dans le cadre d'un déjeuner-bénéfice le 10 février 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	2 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-141 **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU À LA JOURNÉE MARKETING DE TOURISME OUTAOUAIS - 14 FÉVRIER 2013 - 57,49 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à la Journée marketing de Tourisme Outaouais le 14 février 2013 à Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 57,49 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	54,99 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
04-13493	2,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-142*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - DIVISION DES FÊTES ET FESTIVALS

CONSIDÉRANT QU'un responsable, Fêtes et festivals temporaire est attitré à la gestion des événements, sous la gouverne de la Division des fêtes et festival depuis plus de trois ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité d'embaucher une ressource supplémentaire permanente, au poste de responsable, Fêtes et festivals à la Division des fêtes et festivals;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoît Brière occupe les fonctions de responsable, Fêtes et festival de façon temporaire depuis plus de trois ans et qu'il rencontre toutes les exigences du poste :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des arts, de la culture et des lettres de la façon suivante :

Créer le poste professionnel de responsable, Fêtes et festivals (poste numéro ART CAD-026 au plan d'effectifs des professionnels) à la classe 2 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef de division, Fêtes et festivals du Services des arts, de la culture et des lettres et d'y nommer monsieur Benoît Brière.

Le salaire de monsieur Benoit Brière est établi à la classe 2, 4^e échelon de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Jusqu'à la signature de la convention collective des employés professionnels, monsieur Benoît Brière est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles.

Monsieur Benoît Brière n'est assujetti à aucune période d'essai car il occupe les fonctions de responsable, Fêtes et festivals depuis près de trois ans, la permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit suite à l'acceptation par le conseil municipal de la présente résolution.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des arts, de la culture et des lettres en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71050-115 – Administration fêtes et festivals – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-143

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES SERVICES JURIDIQUES PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 2010-AI-102

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 79-5-2009 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les services juridiques concernant une cause en déontologie policière (numéro 2010-AI-102) sera au-delà de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises au dossier numéro 2010-AI-102, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21100-412 – Administration – Police – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-144

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES SERVICES JURIDIQUES PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 2011-AI-061

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 79-5-2009 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les services juridiques concernant une cause en déontologie policière (numéro 2011-AI-061) sera au-delà de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises au dossier numéro 2011-AI-061, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21100-412 – Administration – Police – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-145

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES SERVICES JURIDIQUES PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 2011-AI-141

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 79-5-2009 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les services juridiques concernant une cause en déontologie policière (numéro 2011-AI-141) sera au-delà de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises au dossier numéro 2011-AI-141, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21100-412 – Administration – Police – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2013.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif